



Prescription pour porter plainte auprès d'une banque

Par **carine38360**, le **30/01/2014** à **19:47**

bonjour, rn j'ai vendu un bien immobilier en 2000 (j'avais du retard dans les mensualités). la banque qui m'a fait le crédit ne m'a jamais donné des comptes ,j'ai reçu un chèque de trop payer. rn aujourd'hui je m'aperçois qu'il ont oublier de compterrn un chèque qu'a reçu leur avocat qui ne poursuivait rn (j'espère que celui ci la bien transmet à la banque). rn puis-je demander les comptes a la banque après 14 ans rn merci de vos réponses

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **10:06**

Bonjour, rn Non, ni vous ni la banque c'est classé, archivé, oublié, pardonné...